



MAIRIE

18 Avenue de la Gare
54290 BAYON

Tél : 03 83 72 51 52

secretariat@mairie-bayon.fr

www.mairie-bayon.fr

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 15

Absents : 0

Excusés : 1

Nombre de suffrages
exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

25/03/2022

Date d'affichage

1^{er}/04/2022

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération, qui a été
transmise en Sous-Préfecture
et publiée le :

1^{er}/04/2022



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Étaient présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, M. LAMOISE Régis, Mme PETAT COLLE Annick, M. ROUY Christophe, Mme COINTEAUX Chantal, Mme FRANCOIS Vanessa, M. DECLERCQ Ludovic.

Étai(ent) excusé(s) : Mme LURION Eve-Hélène

Étai(ent) absent(s) : /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. LAMOISE Régis

Facturation du repas des anciens à Virecourt Délibération n°2022 - 18

Considérant le repas des anciens qui a eu lieu le 21/11/2021,
Considérant que les communes de Bayon et de Virecourt se sont associées pour cet évènement,

Le coût total du repas est partagé par les deux communes au prorata de leur nombre d'habitants présents.

Coût total : 4060.50€

Nombre de participants : 80

14 personnes de Virecourt : 710.64€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE

Madame le Maire à facturer la somme de 710.64€ à la commune de Virecourt dans le cadre de la participation au coût du repas des anciens.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

